

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.018

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 28 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA DÉCONSTRUCTION ET LA RECONSTRUCTION DU CUBE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN a confié à l'équipe de l'Atelier FERRET ARCHITECTURES de BORDEAUX, la maîtrise d'œuvre pour l'opération de requalification du PALAIS DES CONGRÈS à ROYAN.

En date du 18 juillet 2018, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Définitif (A.P.D.).

Un appel d'offres ouvert a été lancé.

Le budget des travaux, comprenant la partie Palais des Congrès et cube, validé par la maîtrise d'œuvre Pierre FERRET, au vu des résultats actuels des consultations, s'élève à 6.419.890,00 € Hors Taxes.

La partie relative à la déconstruction et à la reconstruction du cube est estimée par le BET DELOMENIE, économiste du groupement FERRET, à 1.199.843,00 € Hors Taxes.

La Région Nouvelle Aquitaine apporterait une aide financière de 20 %, plafonnée à 1.000.000 € soit 239.968.60 €.

Le Département de la Charente-Maritime apporte une aide financière de 10% d'une dépense maximale plafonnée à 1.293.500 € Hors Taxes soit 119.984,30 €.

Le budget prévisionnel travaux de l'opération est le suivant :

- Région Nouvelle Aquitaine.....	239.968,60 €
- Département de la Charente-Maritime.....	119.984,30 €
- Autofinancement Ville (partie cube).....	839.890,10 €

Le calendrier prévoit le début des travaux au mois de mars 2019 pour une durée de 21 mois.

Dans cette perspective, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine, et du Département de la Charente-Maritime, pour l'attribution de subventions relatives aux travaux de requalification du Palais des Congrès, partie « CUBE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN, partie « CUBE »,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les travaux de requalification du Palais des Congrès de ROYAN, portant sur la déconstruction/reconstruction de la partie « CUBE » pour un montant subventionnable de 1.199.843,00 Euro Hors Taxes, et pour laquelle la commune :

- sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine, au taux de 20 %, soit 239.968,60 €,
- accepte l'aide financière du Département de la Charente-Maritime, soit 119.984,30 €,
- sollicite l'aide financière de tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,
- s'engage à financer la totalité de l'opération sur le budget communal 2019 et 2020,

- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en mars 2019 pour une durée de 21 mois,
- d'attester que la commune récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain concerné,
- précise que l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 01 mars 2019

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH